

Le fait du jour

Un point pour l'allongement

AVORTEMENT L'Assemblée nationale a voté hier l'allongement du délai légal à 14 semaines. L'amélioration de la vie des femmes, qui en découle, n'est pas si évidente

Valérie Deymes
v.deymes@sudouest.fr

Les derniers chiffres délivrés par la Drees (1) en septembre dernier donnent la mesure de l'importance sociétale du sujet : 232 200 IVG (Interruption volontaire de grossesse) ont été pratiquées en France en 2019 (contre 224 338 en 2018). 35 % des Françaises ont recours, au moins une fois dans leur vie, à un avortement. Et parmi elles, 3 000 à 5 000, qui ont dépassé le délai légal de 12 semaines de grossesse, sont contraintes, chaque année, d'aller avorter à l'étranger, et plus particulièrement chez nos proches voisins européens, comme l'Espagne (14 semaines) ou les Pays-Bas (22 semaines). Sur proposition de la députée du groupe EDS (Écologie, Démocratie, Solidarité), Albane Gaillot, ce délai pourrait s'allonger à 14 semaines en France. Le premier round a été gagné. L'Assemblée nationale a voté, hier, la mesure, en première lecture, tandis qu'entre amis, entre collègues, entre politiques, entre femmes, entre couples, le débat et ce qu'il véhicule encore d'incompréhensions, ont alimenté les discussions.

1 Le confinement n'est pas étranger à l'urgence

Le premier point qui a agité les esprits est la soudaineté de cette proposition d'allongement du délai légal. Certains y ont vu une cuisine politique quand les associations, le Planning familial en tête, reven-

diquaient l'urgence, conséquence directe du confinement. « Pendant ces deux mois, beaucoup de femmes n'ont pas pu consulter, coincées au domicile familial, avec des freins pour en parler avec leur entourage, avec l'appréhension du spécialiste, etc. Une situation qui a généré des retards de diagnostic et qui a multiplié les situations hors délai », rappelle Annie Carraretto, coprésidente du Planning familial de Gironde. D'ailleurs, au déconfinement, la haute autorité de la san-

« Une situation qui a généré des retards de diagnostic »

te a étendu, temporairement et à titre exceptionnel, le délai de prise en charge pour des IVG médicamenteuses et des IVG chirurgicales. Mais, c'est bien au-delà du temporaire que les acteurs de l'accompagnement des femmes espéraient une mesure.

2 Quatorze semaines : le délai qui « ne résout rien »

14 semaines de grossesse. Tel est le délai posé par la proposition de loi. « Un coup d'épée dans l'eau qui va répondre à 20 % à peine des situations hors cadre légal », lâche Annie Carraretto. Car ce « hors délai » est parfois le temps nécessaire à la femme pour prendre conscience de cette grossesse non voulue, pour avoir le courage d'en parler, pour trouver vers quelle aide se tourner, pour obtenir une réponse ou un rendez-vous... Pour le Planning familial, « il faut que la France

s'aligne sur les pays européens les plus progressistes en la matière. » Autrement dit, aller jusqu'à 22, voire 24 semaines.

Du côté du Conseil national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) comme de la Fédération nationale du collège de gynécologie médicale (FNCGM), le temps de « 14 semaines » est la ligne rouge qu'il ne fallait pas franchir. « Car cet allongement, au lieu d'améliorer l'accès aux femmes à l'IVG, va le détériorer. C'est le risque de se retrouver face à une désaffection des professionnels pour les pratiquer », fait remarquer le Dr Pascale Mazière, présidente de la FNCGM Bordeaux Sud-Ouest. Et de faire valoir, qu'à 14 semaines, le fœtus mesure 8 cm de la tête aux fesses, les os de son crâne se sont solidifiés. L'acte médical est « plus technique, et plus difficile humainement », d'autant qu'il va falloir procéder à l'écrasement de la tête fœtale, pour pouvoir l'aspirer. « Et avec un risque médical maternel accru, de perforation de l'utérus. »

3 Si on parlait plutôt d'accès à l'IVG et de prévention

Au final, la proposition de loi qui va être soumise au Sénat avant de revenir sur les pupitres de l'Assemblée nationale, pour une seconde lecture, ne satisfait personne. Et s'il est un terrain sur lequel les associations féminines et les collèges de professionnels se rejoignent, c'est celui de l'accès à l'IVG et de la prévention. « Les territoires ne sont pas égaux. Il est inscrit dans la loi



L'accompagnement médical est aussi au cœur du débat.

PHOTO « LA VOIX DU NORD »

qu'entre l'appel de la patiente et le rendez-vous obtenu pour une première consultation, il doit se passer un maximum de cinq jours. En Nouvelle-Aquitaine, on oscille entre sept et dix jours. L'offre d'accès n'est pas suffisante. Il faut plus de places en milieu hospitalier, plus

de praticiens formés et une revalorisation de cet acte médical », argue le Dr Mazière. Le Planning familial souligne, quant à lui, la nécessité « d'appliquer les lois existantes ». « Notamment, en matière d'éducation à l'école. La question de l'accès à l'avortement doit

« J'avais 16 ans, je ne savais rien de mon corps »

TÉMOIGNAGE Marie, Bordelaise, avait 16 ans quand elle est tombée enceinte. Quand elle se rend compte de son état, il est trop tard pour avorter en France

Marie avait 16 ans. C'était il y a vingt ans. L'été de son premier amour, celui qui durera toujours. Tout du moins, c'est ce qu'elle imagine. L'été de ses premières vacances en couple, aussi. « Je ne parlais pas de contraception avec ma mère. J'étais bloquée. Cela me gênait. » Conscients pourtant, ses parents glissent une boîte de préservatifs dans sa valise. « Nous avons essayé d'en mettre un avec mon copain mais ça le coupait dans son élan, alors on l'a enlevé. Je n'étais réellement pas consciente que je pouvais tomber enceinte la première fois. » Les semaines passent, son physique change, ses règles sont absentes, mais Marie ne voit rien. « Je ne savais rien de mon corps, mes menstruations étaient

de toute façon irrégulières, puis je ne tenais pas un calendrier. » C'est sa mère qui lui fait noter : « Elle me disait : "Tu as changé, tes seins sont plus gros, tu me sembles ballonnée". Je lui répondais que ce n'était pas vrai. »

« Ça a été très douloureux »

Face à l'évidence la maman prend rendez-vous chez un gynécologue. L'échographie est sans appel. « J'étais enceinte de plus de trois mois. Ma mère a été furax, elle ne cessait de me répéter : "Si jeune, comment vas-tu l'assumer ?" Pour elle, l'avortement n'était pas optionnel. Moi, j'étais perdue, j'avais entendu le cœur de l'enfant battre. C'était tout de même un bébé, en moi... » Immédiatement, le méde-

cin lui demande de réfléchir à ce qu'elle veut faire, mais que si elle souhaite avorter ce ne sera pas en France.

Ce sera à Barcelone. « Je me rappelle de cette clinique privée, où nous étions les unes et les autres dans des lits, côte à côte, dans une sorte de dortoir. Je me souviens que cela se faisait sous anesthésie générale, qu'une fois réveillée, on nous demandait si ça allait, on nous faisait signer une décharge puis sortir. »

Oublié l'accompagnement psychologique d'un professionnel, le médecin rassurant qui aide à faire le deuil de cet enfant ou à déculpabiliser la femme qui n'a pas voulu être mère. « Ça a été très douloureux. » Aujourd'hui, maman d'une



Séance d'échographie dans une clinique madrilène pratiquant l'avortement. PHOTO AP

filles, Marie le confesse « Je ferai en sorte que ça ne lui arrive pas en l'éduquant, même contre son gré. Mais si, malgré tout, elle devait subir

cette épreuve, oui, j'aimerais qu'elle puisse le faire dans un hôpital public, en France. »

Marie Fauvel

nt du délai légal de l'IVG

Le chemin sera encore long



POLITIQUE L'examen de ce texte, hier, a montré combien le sujet de l'IVG reste sensible

Les défenseurs de l'IVG ont marqué hier, à l'Assemblée, un nouveau point. Les députés ont voté, en première lecture, l'allongement de 12 à 14 semaines du délai de recours à l'avortement. Une proposition de loi portée par le groupe Écologie Démocratie et Solidarité (EDS) et soutenue par la majorité macroniste. Toutefois, si les Marcheurs ont apporté un appui décisif à ce texte, malgré les réserves du gouvernement, son entrée en vigueur n'est pas pour demain.

Avant cela, il devra être examiné au Sénat. Or, le groupe EDS n'y est pas représenté. Et surtout la droite, qui, hier, a presque exclusivement voté contre, y est majoritaire. Une fois cette étape franchie, le texte reviendra à l'Assemblée. Mais le bout du tunnel sera encore loin : si aucun groupe ne s'en saisit, il ne pourra être examiné que dans un an, lors de la prochaine niche parlementaire du groupe EDS.

Véran avec prudence

Néanmoins, l'examen de ce texte est venu rappeler une chose : quarante-cinq ans après la loi Veil, ce sujet est toujours sensible. Ce que n'a pas caché Olivier Véran, le ministre de la Santé. À la tribune, s'il s'est présenté comme « un fervent défenseur du droit à l'avortement », il n'a pas manqué de rappeler qu'il était aussi « un fervent défenseur du droit ». Dit autrement, que cet allongement du délai de recours à l'IVG devait être



Albane Gaillot est la rapporteure de ce texte. PHOTO MAXPPP

encadré. Et la question approfondie. C'est dans cet entre-deux qu'il s'est efforcé d'avancer, sans nier les pressions que les femmes voulant avorter subissent encore aujourd'hui. Un exercice d'équilibriste qui l'a conduit à saisir le Conseil consultatif national d'éthique, tout en défendant un « avis » de sagesse. Difficile de s'en étonner. Car ce texte va au-delà de l'allongement du délai d'avortement. Le but, comme son intitulé le stipule, est bien de « renforcer le droit à l'avortement ».

Clause de conscience

D'autres dispositions sont ainsi sur la table comme celle de permettre aux sages-femmes de réaliser des IVG chirurgicales jusqu'à la dixième semaine de grossesse. La suppression de la clause de conscience pour les médecins est aussi demandée. « Tous les jours, en France, soulignait hier, Albane Gaillot, la rapporteure de ce texte, les femmes font les frais de la clause de conscience spécifi-

que à l'IVG qui consacre l'avortement comme un acte à part, stigmatisant et culpabilisant. » Un avis que ne partage pas Jean-Christophe Lagarde, le président de l'UDI : « Aucun médecin ne demande cette suppression. C'est une dérive idéologique. » Pourtant comme le rappelait, hier soir, Matthieu Orphelin, le coprésident du groupe EDS : « Si la crise du Covid a exacerbé les difficultés d'accès à l'IVG, celles-ci sont récurrentes. »

Alors que les échanges ont été parfois vifs, Aurore Bergé, la vice-présidente du groupe LREM, est, elle aussi, montée au créneau : « Nous sommes dans cet hémicycle un certain nombre de femmes à avoir eu recours à l'avortement et nous n'attendons ni compassion ni commisération, ni en fait rien. Nous attendons que les femmes puissent vivre leur accès à l'avortement sans entrave. » Voilà le gouvernement prévenu.

Jefferson Desport

entrer dans une politique globale qui va rejoindre la question des droits des femmes ou encore celle de la déstructuration des stéréotypes de genre », ajoute Annie Carretto.

Et tout ceci, en préservant les acquis dans un contexte où les anti-IVG reprennent la parole. « C'est vrai, mais ces voix sont contrées par la montée en puissance d'une

jeunesse qui se mobilise sur ces sujets-là, constate la coprésidente du Planning familial de Gironde. De toutes les façons, le plus grand danger sur cette question serait de se taire... »

(1) Drees, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé et de la Santé.

Les chiffres 2019 de l'avortement en France

232 200 IVG pratiquées en France en 2019

224 338 en 2018

dont 61 500 hors d'une structure hospitalière

1 IVG pour 3 naissances en 2019

70 % des IVG pratiquées le sont par voie médicamenteuse en 2019 (contre 30 % en 2001)

30 % par voie instrumentale ou chirurgicale



Entre **3 000 et 5 000** femmes sont contraintes chaque année à partir avorter à l'étranger

5 % des IVG sont pratiquées entre **10 et 12** semaines

35 % des femmes vont pratiquer un avortement au moins une fois dans leur vie : le taux de recours à l'IVG est à son niveau le plus élevé depuis 1990 soit

15,6 IVG pour 1 000 femmes, avec des disparités par tranche d'âge :

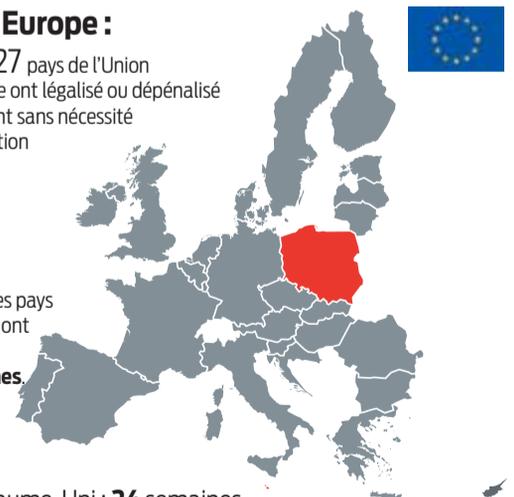
- 5,7 chez les 15-17 ans ↘
- 16,7 chez les 18-19 ans ↘
- 27,9 chez les 20-29 ans ↗
- 23 chez les 30-34 ans ↗
- 17 chez les 35-39 ans ↗

IVG en Europe :

23 des 27 pays de l'Union européenne ont légalisé ou dépenalisé l'avortement sans nécessité de justification



50 % des pays européens ont un délai à **12 semaines**.



- Royaume-Uni : **24** semaines
- Pays-Bas : **22**
- Suède : **18**
- Espagne : **14**
- Autriche : **14**
- France : **12**
- Portugal : **10**
- Malte : **avortement interdit**
- Pologne : **autorisé sous conditions très spécifiques comme le viol**